

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Agam – 01 juin 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 (délibération)

Le présent budget prévisionnel 2023 a été présenté au Conseil d'administration du 16 mars dernier.

Pour rappel, il a été mis en avant lors de cette présentation que l'objectif prioritaire à partir de 2023 est de se redoter progressivement en fonds propres associatifs par un résultat excédentaire et reconstituer progressivement une trésorerie.

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte sensiblement différent que l'an passé. Il exprime une inflexion dans le partenariat de l'agAM, avec l'arrivée de nouveaux partenaires qui, aux côtés, des membres de longue date, confirme l'agence d'urbanisme comme tiers de confiance et reconnaît son rôle d'appui en matière d'ingénierie territoriale. La confiance acquise auprès de chacun de nos membres et partenaires, par les compétences professionnelles mise en œuvre par l'équipe, ouvre sans doute l'opportunité de fédérer autour de nouveaux communs.

Un changement de méthode comptable

Le budget 2023 est l'occasion de faire évoluer la méthode comptable. Les conséquences de cette évolution, **bien évidemment neutres sur l'appréciation des comptes**, sont de trois ordres différents.

- Il s'agit d'abord de se référer au plan comptable des associations, permettant une meilleure lecture comptable par un référentiel unique qui permet de standardiser les comptes de l'agence.
- Nous avons également procédé à un changement dans le calcul de l'engagement du programme de travail partenarial pour mettre en cohérence exercice budgétaire et suivi de la production des études. Ainsi, afin d'achever la production prévue dans le programme, la part des subventions non engagées sera reportée en début d'année suivante.
- Changement enfin de présentation formelle du budget en cohérence avec les points précédents.

Cette évolution s'inscrit dans la mise en œuvre de la **feuille de route votée** lors du précédent Conseil d'administration du 15 décembre dernier.

Quatre options structurent la construction du budget 2023 :

- La réalisation du programme qui intègre les besoins en ingénierie exprimés par les membres et partenaires par le redéploiement d'une équipe d'études en contraction en 2022.
- Une gestion toujours stricte des charges de fonctionnement et une vigilance accrue sur la hausse de l'énergie (que l'agAM ne maîtrise pas du fait de son statut de sous-locataire).
- L'intégration d'un prêt lié au changement de locaux.
- L'ouverture à de nouveaux partenariats acteurs du territoire pour obtenir de nouveaux financements.

En fonction de ses grandes options, le budget prévisionnel 2023 s'élève à 4 867 380 €.

Budget 2023	2023
	CA mars 2023
AMP Métropole	3 297 200
Ville de Marseille	650 000
GPMM	70 000
EPAEM	52 000
Etat dotation DGALN	140 000
Autres subventions Etat	75 000
Subventions membres	4 144 200
Département 13	120 000
ARS (projet)	-
CROUS	5 000
Manosque	17 500
La ciotat (projet)	30 000
SNCF immo	20 000
Subventions autres partenaires	192 500
TOTAL COTISATIONS ET SUBVENTIONS	4 336 700
Engagements restant à réaliser (ERR) année N-1	360 120
Engagements restant à réaliser (ERR) année N	
FINANCEMENT PROGRAMME PARTENARIAL	4 696 820
Région	142 560
Maison de l'emploi	15 000
URFE	4 000
SOLEAM	9 000
autres contrats	-
DIVERS (FNAU ...)	-
PROGRAMME SECTORISE	170 560
TOTAL PROGRAMME D'ACTIVITES	4 867 380
PRODUITS FINANCIERS	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL RECETTES	4 867 380
CHARGES DE PERSONNEL	3 699 670
équivalent temps plein (etp- heures travaillées)	56 cdi etp (59 p) 1,33 cdd etp 1 contrat pro(1p) dont 49,7 etp sur études
AUTRES CHARGES/PROVISIONS LIEES AU PERSONNEL	234 844
CHARGES DE STRUCTURE	897 866
CHARGES LIEES AUX ETUDES	15 000
AMORTISSEMENTS	0
CHARGES FINANCIERES	20 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
TOTAL DEPENSES	4 867 380
RESULTAT	0
Déménagement	700 000

Les produits

Les recettes sont majoritairement constituées des subventions des membres de l'agence. Elles représentent 4 696 820 €, soit 96,5% des produits.

Les recettes sont complétées par des contrats et des reports de financements (produits constatés d'avance et engagements restant à réaliser).

Les produits constatés d'avance et les engagements restant à réaliser représentent cette année un montant de 360 120 €, notamment en raison de subventions allouées tardivement et de décalage de production. Pour rappel, ils correspondent à des reports de financements 2022 mais dont l'exécution en termes de projets se fait en début d'année 2023 afin d'achever la réalisation du programme de travail.

Les contrats sont constitués par :

- un contrat public-public avec la Région, dans le cadre de la coopération entre les cinq agences régionales, à hauteur de 142 560€, en repli par rapport à 2022 (210 k€)
- des contrats autres, à hauteur de 28 k€

A noter que les recettes en contrats dites « sectorisées » viennent compléter l'activité de l'agence mais sont hors programme de travail partenarial. Les résultats restent propriété du commanditaire.

Les charges

L'agence est une entreprise de matière grise. A ce titre, les charges sont majoritairement constituées des **charges de personnel** (salaires, charges sociales, impôts et taxes afférents), à hauteur de 3 934 514 €, contre 3 482 344 € (-11,5%) en 2022, année très particulière pour mémoire. En 2020, ces charges étaient 4 295 756 €.

Il est important pour l'Agence de reconstituer son équipe afin d'être en pleine capacité de répondre aux besoins de ses membres et partenaires ainsi qu'aux enjeux du territoire. Pour ce faire, l'Agence a prévu plusieurs recrutements dans ce budget prévisionnel 2023, toujours dans un équilibre entre charges et ressources. Ainsi, l'équipe devrait atteindre 61 personnes (57,41 ETP), avec un renfort de 5 CDI et 3 CDD pour assurer la bonne exécution du programme de travail partenarial.

Les charges de fonctionnement restent dans une zone de vigilance forte et de gestion stricte. Elles sont à hauteur de 897,8 k€. Elles intègrent une hausse de 40% du coût de l'électricité, conformément aux précisions données par notre bailleur la SOLEAM suite à notre sollicitation. Ces charges comprennent également, par précaution un coût du loyer peu modifié puisque, en tout état de cause, le déménagement dans de nouveaux locaux ne surviendra qu'à la fin du troisième trimestre ou le début du quatrième. Elles intègrent enfin le début du remboursement du prêt (20k€) que l'agence est en train de négocier pour financer l'opération de déménagement.

Les charges de sous-traitance ont été estimées à 15 k€, permettant d'avoir les appuis techniques nécessaires le cas échéant.

Conclusion

Le budget 2023, même en contraction par rapport à celui de l'an passé, exprime une évolution sensible.

- Les financements des membres sont stables, voire en légère hausse, reflétant un besoin d'accompagnement et leur confiance dans leur outil d'ingénierie.
- De nouveaux partenaires apportent leur concours, permettant d'offrir des perspectives renouvelées de travail et d'accompagnement, et de développer le sens partenarial de l'activité de l'agence d'urbanisme, dans l'intérêt général du territoire.

Les charges continuent à être maîtrisées au plus juste, dans le contexte actuel d'occupation des locaux. Le déménagement dans de futurs locaux devrait permettre de diminuer ce poste de dépense qui représente une part importante des frais de fonctionnement de l'agence d'urbanisme (entre 45 et 50% selon les exercices).

Projet de délibération AG-2023-10 : à l'issue de cette présentation, et après discussion, Madame Laure-Agnès Caradec, Présidente, demande aux membres de l'Assemblée générale présents :

- De bien vouloir approuver le budget prévisionnel 2023

QUESTIONS DIVERSES